

par mes hommes, qui les placèrent en dedans des limites marquées par la bouée que j'avais fait placer, quelques jours avant, à l'endroit indiqué par la clause des règlements dont j'ai déjà parlé. Ce travail était très difficile et très fatigant pour mes hommes ; car il leur fallait tirer hors de l'eau des rets de cinquante à soixante brasses de longueur, maintenus au fond de l'eau par des roches de plusieurs centaines de livres de pesanteur.

Malgré cela, le 11, il ne restait plus que quelques rets dans le chenal, lorsque le capitaine Bernier, qui commandait une des embarcations occupées à transporter les rets tendus en contravention à la loi au lieu que je leur avais indiqué, fut assailli par le nommé Joseph Hunson, pêcheur de la Nouvelle-Écosse, dont les filets avaient été déplacés ce jour-là par mes hommes. Celui-ci avait lancé sur le capitaine de grosses pierres, dont l'une l'avait atteint à la tête et lui avait infligé une blessure grave, d'où s'écoula de suite une grande quantité de sang. Heureusement que je me trouvais là pour panser la plaie en temps opportun et d'une manière convenable.

Un des hommes du canot avait aussi été frappé par Hunson, sans toutefois être blessé. Aussitôt après avoir pris connaissance de cette malheureuse affaire, je fis appréhender Hunson et un des hommes qui l'accompagnaient dans son bateau, et ils furent mis à bord sous bonne garde. Le lendemain, je les fis comparaître devant moi, et le complice d'Hunson, contre lequel il n'y avait pas eu de témoignage, fut mis en liberté.

Quant à Hunson, il ne put que s'avouer coupable. Là-dessus, je lui offris de l'admettre à caution pour comparaître à la prochaine cour criminelle du comté, à Percé, et comme il ne put trouver deux habitants solvables qui voulussent se porter garants pour lui, j'émanai contre lui un warrant d'emprisonnement dont l'exécution fut confiée à un de mes constables.

Au nombre des goëlettes que j'avais trouvées à Amherst, lors de mon arrivée aux Îles de la Madeleine, il en était venu se joindre vingt autres et plus, et dix mille rets au moins pour la capture du maquereau avaient été tendus dans les différentes parties de la baie de Plaisance et près des Îles Grindstone et Entry. Tous ces engins de pêche, bien ancrés avec de lourdes pierres, étaient orientés de la manière la plus avantageuse pour intercepter le plus grand nombre de maquereaux qu'on attendait avec tant d'impatience ; mais ces poissons, trompant l'attente des pêcheurs, ne se montrèrent dans la baie de Plaisance qu'en bien petite quantité, et encore n'y affluèrent-ils que pendant une journée ou deux seulement.

Aussi, le 14 juin, jour de mon départ des Îles de la Madeleine, presque tous les filets avaient été levés, et grand nombre de goëlettes étaient déjà parties. La pêche de la morue se montrait plus fructueuse, et à l'Étang-du-Nord, au sud de l'île d'Amherst et à Old-Harry, les bateaux n'éprouvaient aucune difficulté à en prendre de deux à quatre drafts par jour.

Dans mes visites au havre Amherst, je pus m'assurer que M. Cassidy (qui est le gardien du havre d'Amherst) avait bien su remplir les devoirs de sa charge ; et personne ne s'était rendu coupable d'avoir jeté, comme cela se pratiquait autrefois, du lest et autres matières nuisibles dans ce bassin si bien abrité de tous les vents, mais un peu difficile d'accès, car il y a des roches et un banc de sable qui en obstruent en partie l'entrée. Ce résultat me fait d'autant plus de plaisir à constater que, si le havre devenait impraticable (et il le serait bientôt si on y laissait jeter du lest comme par le passé), on ne pourrait plus qu'avec la plus grande difficulté se livrer à la pêche dans la baie de Plaisance, parce qu'on n'y trouve pas d'abris contre les vents qui viennent de la partie de l'est et du nord-est.

On sait que Amherst et le Havre-aux-Maisons sont les deux seuls ports aux Îles de la Madeleine dont se sert le commerce.

Les goëlettes des Îles de la Madeleine avaient été à la chasse du loup-marin sur les glaces flottantes du golfe comme d'ordinaire, et étaient revenues à leurs ports d'armement sans avoir éprouvé d'avaries, mais aussi sans avoir rapporté beaucoup de dépouilles de ces animaux. L'insuccès de leur voyage était dû principalement au mauvais temps que les marins avaient eu à subir pendant leur campagne aventureuse, et aussi à la petite quantité de ces amphibiens qu'ils rencontrèrent sur les glaces qu'ils accostèrent.

Le 14 juin, nous partîmes donc des Îles de la Madeleine, et le lendemain matin nous mouillâmes à Percé, où je fis mettre en prison le prisonnier Joseph Hunson.

La pêche de la morue, qui donnait des produits excellents, avait commencé dès le 29 avril dans les parages où je venais d'arriver ; et c'était le hareng qui avait servi d'appâts à nos pêcheurs pour amorcer leurs lignes jusqu'au 8 mai ; puis le capelan, accomplissant son voyage annuel de migration de l'Océan aux côtes du golfe St. Laurent, était venu y faire son apparition, à la grande joie de nos pêcheurs ; car ces petits poissons constituent une morce plus tentante et plus sûre pour la morue que le hareng.